

GUY DELEPAU

4 Impasse du pigeou 21200 Beaune

Tél: 06.23.31.15.93. guydelepau@sfr.fr

n° siret 522.147.800.00018 n° agrément 26.21.02773.21

FORMATION APS ASD

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé ;
Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail

Domaine 1 : Prévention

Etre capable d'être acteur de la prévention des risques liés à son métier selon les nouvelles démarches

1. Situer son rôle d'acteur de la prévention dans sa structure
2. Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel
3. Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au corps humain
4. Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse : mettre en place les premières mesures de correction
5. Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée
6. Alerter la hiérarchie
7. Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour l'intervenant et la personne aidée et visant une efficacité maximum de l'intervention

Domaine 2 : Secours

Etre capable d'adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement selon les nouvelles procédures

8. Situer le cadre juridique de son intervention
9. Réaliser une protection adaptée
10. Examiner la victime avant et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
11. Faire alerter ou alerter en fonction des procédures existantes
12. Secourir la victime de manière appropriée.

PUBLIC :

Toute personne pouvant bénéficier de la formation continue, titulaire d'un certificat APS ASD de plus de 24 mois.

INTERVENANT : formateur APS ASD habilité et à jour de sa formation continue

DUREE DE LA FORMATION : 21 h

EFFECTIF : 10 stagiaires maximum par session de formation.

MODALITES D'INSCRIPTION

15 jours avant le début de la formation, par mail.

GUY DELEPAU

4 Impasse du pigeou 21200 Beaune

Tél: 06.23.31.15.93. guydelepau@sfr.fr

n° siret 522.147.800.00018 n° agrément 26.21.02773.21

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Le stagiaire doit être en mesure de pratiquer les gestes techniques décrits dans le Guide de Données techniques INRS.

METHODES ET TECHNIQUES PEDAGOGIQUES :

La formation « APS ASD » est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques. Elle utilise des techniques pédagogiques traditionnelles et modernes, décrites dans les recommandations pédagogiques et qui impliquent les participants, les amenant à réaliser les gestes et les conduites à tenir qu'ils auront à exercer sur le terrain.

ORGANISATION MATERIELLE ET ADMINISTRATIVE DE LA FORMATION

La formation doit se dérouler dans un local présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- La pièce doit être d'une surface au sol minimum disponible de 25 à 30 m² (sans mobilier) permettant la réalisation d'exercices pratiques pour un groupe de 10 personnes. (exemple : possibilité d'allonger 10 personnes en simultanée sur le sol)
- La pièce doit être chauffée et si besoin est, tempérée.
- Les sols sont propres,
- Des sanitaires sont à proximité,
- 1 chaise par personne est à disposition.

Tenue du participant recommandée

La formation étant pratique, il est conseillé de porter une tenue adaptée à la réalisation des manutentions de personnes et des gestes de secours.

Les moyens matériels mis à disposition pour la réalisation d'une formation de 10 personnes sont constitués de :

Réanimation cardio-pulmonaire :

4 mannequin adulte pour 3 participants,
1 mannequin junior,
1 mannequin bébé,
1 peau de visage par participants pour chaque type de mannequin,
Voie(s) respiratoire(s) selon recommandations du fabricant pour chaque type de mannequin,
2 défibrillateurs automatisés externes de formation.

Hygiène :

1 boîte de lingettes nettoyantes pour mannequins,
1 sac poubelle.

Outils et supports pédagogiques :

1 coupe de tête,
Tapis de sol
1 plan d'intervention numérique SST et son jeu de pictogrammes INRS,
1 jeu de support visuel de mise en situation,
1 lot de matériel de simulation de cas concrets,
1 aide-mémoire par participant,
1 support numérique explicatif.

GUY DELEPAU

4 Impasse du pigeou 21200 Beaune

Tél: 06.23.31.15.93. guydelepau@sfr.fr

n° siret 522.147.800.00018 n° agrément 26.21.02773.21

MODE D'EVALUATION :

Evaluation certificative

A l'issue de cette évaluation, un Certificat d'Acteur Prévention Secours ASD sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable.

La validité de ce certificat est fixée à deux ans, et la prolongation de celle-ci est conditionnée par le suivi d'un « maintien et actualisation des compétences » d'une journée tous les 24 mois.

Le titulaire du certificat d'Acteur Prévention Secours ASD est réputé détenir, par équivalence, le certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et le Certificat d'acteur PRAP (compétences IBC).

PROGRAMME DE LA FORMATION :

Domaine 1 : Prévention

1. Situer son rôle d'acteur de la prévention sur son lieu de travail

- 1.1. Comprendre l'intérêt de la démarche de prévention
- 1.2. Situer les différents acteurs de la prévention et leur rôle
- 1.3. Situer l'importance des risques dans son activité professionnelle

2. Identifier les situations dangereuses liées à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements ainsi que le contexte relationnel avec la personne aidée ou l'entourage familial et professionnel

- 2.1. Observer sa situation de travail
- 2.2. Repérer les situations dangereuses
- 2.3. Formaliser les situations dangereuses en termes : de danger, d'exposition et de gravité des dommages potentiels
- 2.4. Différencier les phénomènes accidentels des atteintes à la santé

3. Repérer les situations à risques liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- 3.1. Identifier les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et ses conséquences sur la santé
- 3.2. Détecter les risques d'atteintes à sa santé et les mettre en lien avec les éléments déterminants de son activité physique

4. Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse

- 4.1. Proposer des améliorations en s'appuyant sur les principes généraux de la prévention et en tenant compte de la personne aidée et de son environnement
- 4.2. Proposer des améliorations techniques, organisationnelles en s'appuyant sur les principes de base d'aménagement des postes
- 4.3. Appréhender les limites des principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle.
- 4.4. Isoler la situation dangereuse

5. Informer la personne aidée ou l'entourage familial des situations dangereuses identifiées et proposer une solution simple pour une approche partagée

- 5.1. Analyser la situation pour trouver le bon interlocuteur
- 5.2. Créer un milieu relationnel favorable à l'échange sur le thème de la prévention
- 5.3. Engager une première démarche de négociation

6. Alerter la hiérarchie

- 6.1. Rendre compte sur les dangers identifiés
- 6.2. Identifier qui informer
- 6.3. Définir l'information à communiquer

7. Mettre en place des méthodes de travail sécurisantes pour la personne aidée et l'intervenant visant une efficacité maximum de l'intervention

- 7.1. Savoir réaliser les gestes appropriés et utiliser les aides techniques mis à sa disposition sans risques pour sa santé et pour celle de la personne aidée.

GUY DELEPAU

4 Impasse du pigeou 21200 Beaune

Tél: 06.23.31.15.93. guydelepau@sfr.fr

n° siret 5220192810001 et 26.21.02773.21

1. Etre capable de situer le cadre juridique de son intervention

- 1.1. Connaître les éléments fixant le cadre juridique de son intervention dans son entreprise
- 1.2. Connaître des éléments fixant le cadre juridique de son intervention en dehors de son entreprise
- 1.3. Etre capable de mobiliser ses connaissances du cadre juridique, lors de son intervention

2. Etre capable de réaliser une protection adaptée

- 2.1. Etre capable de mettre en oeuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations
- 2.2. Etre capable de reconnaître, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement
 - 2.2.1. Identifier les dangers réels ou supposés dans la situation concernée.
 - 2.2.2. Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés.
 - 2.2.3. Imaginer, sous forme de scénarios simples, à partir des éléments matériels observés et des informations recueillies, les circonstances dans lesquelles pourraient se concrétiser les accidents liés aux dangers identifiés
- 2.3. Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s'exposer soi-même
 - 2.3.1. Etre capable de supprimer le danger
 - 2.3.2. Etre capable d'isoler le danger
 - 2.3.3. En cas d'impossibilité de supprimer ou d'isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger

3. Etre capable d'examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en oeuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir

- 3.1. Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - 3.1.1. Etre capable de mettre en oeuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - 3.1.2. Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche
- 3.2. Etre capable d'associer au (x) signes décelé (s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser

4. Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou l'établissement

- 4.1. Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention
- 4.2. Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre
- 4.3. Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte
- 4.4. Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime

5. Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée

- 5.1. Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre
- 5.2. Etre capable de mettre en oeuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée
- 5.3. Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés
 - 5.3.1. Etre capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée
 - 5.3.2. Etre capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés

Evaluation de la formation par le participant :

L'évaluation de la formation analyse le système de formation dans ses différentes composantes : objectifs, dispositifs, programmes, organisme de formation...

Elle se situe à la fin de la formation. Cette évaluation prend la forme d'un entretien collectif entre le formateur et le groupe de participants et par le renseignement d'un questionnaire complété par chaque participant.